

**COMMUNE DE CUREMONT**

.....

**MAITRISE D'ŒUVRE**  
**AMENAGEMENT DU BOURG ET PARKING LESTURGIE**  
**CHOIX ENTREPRISE**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,  
**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,  
**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant le projet de travaux d'aménagement du haut du bourg et du parking de Lesturgie, estimé pour un montant total de travaux à 330 000.00€ HT, constitué de 3 tranches de travaux, et le besoin de prendre un Maître d'œuvre pour réaliser une mission complète,

Considérant le montant estimatif de la prestation « Maîtrise d'œuvre » évalué par l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage « Corrèze Ingénierie » à 23 100.00€ HT, montant permettant une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant les critères d'évaluation de 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix de la prestation,

Considérant la consultation effectuée aux entreprises locales suivantes :

DEJANTE INFRA à Malemort
OTCE à Fonsorbes
SOCAMA à Tulle

Considérant que 2 entreprises, ont adressé leur offre pour la date du 25/07/2022 et pour un montant total HT suivant :

DEJANTE INFRA	<b>25 153.75 €</b> Soit 7.62% du montant estimé des travaux
OTCE	<b>43 290.00 €</b> Soit 13.12% du montant estimé des travaux

Considérant ces éléments,

**D12/2022 -DECISION -**

**ARTICLE I :** Le Bureau d'Etudes DEJANTE INFRA propose une offre répondant de façon très satisfaisante au cahier des charges présenté et obtient une note de 8.25/10 et se classe 1<sup>er</sup>. Son offre est la mieux-disante.

**ARTICLE II :** Considérant les références de cette Entreprise et sa connaissance du territoire, le devis est accepté pour la somme totale de : **25 153.75 € HT 30 184.50€ TTC.**

**ARTICLE III :** Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
- Monsieur le Trésorier de Meyssac,
- L'Entreprise DEJANTE INFRA.

Fait à CUREMONTE, le 27/09/2022

Madame le Maire, *[Signature]*  
 Nelly GERMANE.

